

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

Barbara POMPILI
Ministre de la Transition Écologique et
Solidaire
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Décharge de Dollemard – Le Havre

Madame la Ministre,

Une catastrophe environnementale est en train de se dérouler au Havre depuis plusieurs années à la vue et à la connaissance de tous, sans que rien ou si peu ne soit fait.

En effet, la décharge de Dollemard, un mur de déchets d'une hauteur de 95 m en moyenne sur près d'un kilomètre de long est rongé un peu plus chaque jour par la mer et les tempêtes. Ce sont plusieurs mètres cubes de déchets qui sont déversés quotidiennement dans la mer, que l'on retrouve par la suite sur les plages du Havre, de Dunkerque ou encore du sud-est de l'Angleterre.

Cette verrue écologique ne date pas d'hier. Dès la fin des années 1940, cet espace a servi de lieu pour stocker les gravats causés par les bombardements massifs du Havre en 1944. Dans ce sillage, les entreprises privées locales et de nombreux particuliers se sont servis de cet endroit comme d'une décharge pendant plusieurs décennies.

On estime que la décharge compte aujourd'hui 400000 tonnes d'ordures ménagères et industrielles, soit 3 millions de m³ de déchets qui vont se retrouver à la mer si rien n'est fait.

À la suite d'une étude du cabinet Antéa dévoilée en avril 2019, deux solutions ont été envisagées pour supprimer cette décharge.

La première serait un endiguement, créé pour contenir les déchets sur place et protéger de l'érosion cette falaise de déchet. Cette option, la moins onéreuse, est évaluée entre 3,2 et 4,5 millions d'euros tous les 30 ans, mais elle ne résout en rien le problème de fond, ne faisant que retarder l'inexorable déversement de ces millions de mètres cubes de déchet dans la Manche.

La seconde consiste en une excavation complète du site. Cette hypothèse permettrait de résoudre définitivement le problème de cette catastrophe écologique. Pour ce faire, deux méthodes sont possibles : un tri des déchets sur place pourrait être fait en laissant sur site les déchets dits inertes (ciments-gravats, etc.). Cette solution est estimée à 7 millions d'euros. La deuxième méthode consisterait à curer l'intégralité des déchets présents sur place et de les trier par la suite, ce qui permettrait de recycler les matériaux inertes dans l'industrie du bâtiment par exemple. Le coût de ce procédé, de loin le plus respectueux de l'environnement et le plus ambitieux est estimé à 14,5 millions d'euros.

Au regard des ambitions de transition écologique que se fixe notre pays, la seule solution qui peut et qui doit être retenue pour mettre fin à la décharge de Dollemard et le retrait de l'intégralité des déchets du site, ce qui permettra d'en recycler une partie.

Nous vous sollicitons, Madame la Ministre, afin que l'État français prenne ses responsabilités en finançant le curage complet de la décharge de Dollemard. À l'heure où votre gouvernement se targue dans ses multiples prises de parole d'être à la hauteur en matière de transition écologique, il faut transformer l'essai et faire de ces discours, des actes concrets.

Espérant que cette solution soit retenue et que l'État s'engage aux côtés des collectivités locales, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations les plus distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Paul LECOQ', with a large, stylized initial 'J' and 'L'.

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime